

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/50
11 septembre 2003

(03-4824)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

NIGÉRIA

Déclaration de S.E. Adamu Danjuma Idris Waziri
Ministre du commerce

Au nom de la délégation du Nigéria à cette Conférence, je vous félicite de votre élection à la présidence de cette cinquième session de la Conférence ministérielle. Je souhaite aussi rendre hommage à M. Supachai, Directeur général de l'OMC et Président du Conseil général, ainsi qu'à M. l'Ambassadeur Carlos Perez del Castillo, pour leur participation très active au processus de Genève et pour la mise au point de l'ordre du jour que nous allons examiner. Je souhaite enfin remercier du fond du cœur le gouvernement et la population du Mexique de la chaleureuse hospitalité qu'ils ont donnée à ma délégation depuis notre arrivée et de la qualité des installations mises à notre disposition pour la Conférence.

La cinquième session de la Conférence ministérielle est importante pour plusieurs raisons. Elle a lieu à un moment difficile pour le commerce et l'économie mondiaux. Ma délégation est convaincue qu'elle nous offre une nouvelle possibilité d'examiner collectivement les problèmes du système commercial multilatéral et de proposer des solutions pour relever les défis futurs. Les forces de la mondialisation créent des difficultés et offrent des possibilités considérables, et il faut donc des efforts concertés pour surmonter ces difficultés et exploiter ces possibilités. C'est pourquoi ma délégation pense que la présente conférence doit non seulement chercher des moyens de relever les défis, mais aussi nous aider à créer un système plus transparent, juste et équitable. Nous pensons qu'ainsi l'OMC deviendrait une organisation soucieuse du bien-être de ses Membres et résolue à répondre à leurs besoins, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux. C'est pourquoi j'exhorte tous ceux qui sont présents ici aujourd'hui à trouver des solutions aux problèmes et à faire en sorte que le développement, qui est au cœur du Programme de Doha, devienne une réalité.

L'agriculture est un secteur très important pour la plupart des pays en développement. Au Nigéria, elle emploie plus de 70 pour cent de la main-d'œuvre et assure la subsistance de plus de 70 pour cent de la population. C'est pourquoi mon pays attache une importance particulière au volet agricole de la négociation et compte bien que les délégations ici présentes s'attaquent aux problèmes liés à la distorsion du commerce mondial des produits agricoles. Malheureusement, le volet agricole des négociations n'a guère fait de progrès depuis Doha. C'est pourquoi j'appelle nos partenaires commerciaux à être plus sensibles à nos préoccupations et à faire des efforts pour éliminer les subventions à l'exportation et les mesures de soutien interne, ainsi qu'à offrir un accès aux marchés réel et substantiel pour les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement. Dans le cadre du traitement spécial et différencié, il importe que la flexibilité en faveur des pays en développement fasse partie intégrante de tous les volets de la négociation. En outre, ce traitement doit être clairement défini et avoir une efficacité réelle, de manière à vraiment répondre aux besoins du développement, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la lutte contre la pauvreté. À cet égard, nous sommes très favorables à l'idée de définir des produits spéciaux et des mécanismes de sauvegarde spéciaux, qui sont des aspects importants du processus de réforme. Nous espérons que la Conférence trouvera des moyens de

résoudre ces problèmes d'une manière qui conduira à un réel progrès des négociations prescrites dans le domaine de l'agriculture, afin d'éliminer l'iniquité du commerce des produits agricoles et de rendre nos produits d'exportation plus compétitifs.

Pour ce qui est des services, nous comptons bien que les négociations traiteront certaines dispositions importantes de l'AGCS et leur donneront un contenu opérationnel, en particulier s'agissant du mouvement des personnes physiques (mode 4). Les autres aspects qui nous intéressent sont notamment les articles IV et XIX de l'Accord, qui permettraient aux pays en développement d'accroître leur participation au commerce international des services et de retirer des avantages par le biais d'une libéralisation progressive. La fourniture d'une assistance technique et les activités de renforcement des capacités devraient faire partie intégrante des négociations et les accompagner, de façon à remédier au manque de capacités des pays en développement qui les empêche de tirer parti de l'AGCS. De plus, il faudrait faire une évaluation de l'impact des mesures antérieures de libéralisation prises par les pays en développement pour éviter que ces pays ne soient amenés à prendre des engagements trop contraignants qui auraient des effets négatifs sur leur économie. Vu l'importance croissante du secteur des services dans l'économie des pays en développement, nous appelons les pays développés à faciliter la participation des pays en développement au commerce des services.

En ce qui concerne les questions de Singapour, le Nigéria reconnaît que les groupes de travail sur le commerce et l'investissement, la transparence des marchés publics, la politique de la concurrence et la facilitation des échanges ont eu jusqu'à présent des débats utiles. Ce sont des questions qui intéressent certes ma délégation, mais le problème est que nous ne sommes pas encore prêts. Par conséquent, notre position est que les groupes en question devraient poursuivre leur travail de clarification afin de permettre une meilleure compréhension des éléments qui ont été identifiés et de faciliter un consensus à leur sujet, avant que soit prise toute décision sur la manière de procéder. C'est pourquoi ma délégation demande plus de temps pour mieux comprendre toutes les répercussions des négociations sur ces questions, et notamment les conséquences qu'aurait la conclusion d'accords multilatéraux à leur sujet. Durant ce délai supplémentaire, il faudrait fournir une assistance technique efficace et appropriée, dans une perspective à long terme, afin de renforcer nos capacités dans ces domaines, de façon que nous puissions mieux évaluer les incidences d'une éventuelle négociation sur le développement. Le Nigéria, associé à plusieurs autres Membres, a présenté une liste d'éléments à clarifier sur laquelle les Membres présents à cette Conférence devraient s'appuyer pour prendre une décision.

Le Nigéria est très préoccupé par l'absence de progrès des pourparlers sur les éléments du Programme de Doha liés au développement. Nous sommes déçus de voir qu'on n'a guère obtenu de résultats en ce qui concerne les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre et le traitement spécial et différencié. Il est regrettable que les Membres n'aient pas pu s'accorder sur ces questions, car elles sont essentielles pour la participation des pays en développement au système commercial multilatéral. J'exhorte donc les Ministres à donner les instructions et les directives nécessaires pour la poursuite des efforts dans ces domaines et à faire preuve de volonté politique pour obtenir des résultats satisfaisants en ce qui concerne toutes ces questions, dans les meilleurs délais, de façon à faire du Programme de Doha un vrai programme de développement. Cela dit, le Nigéria est soulagé de voir que la question des ADPIC et de la santé publique a enfin été réglée. Nous appelons les Membres à se montrer aussi résolus pour les nombreuses autres questions qui restent en suspens.

Ma délégation part du principe que l'issue des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles doit permettre d'atteindre l'objectif majeur du Programme de Doha en répondant à nos préoccupations concernant les droits élevés, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui s'appliquent aux produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement. À cet égard, notre attente est que les modalités des négociations intégreront les notions d'une réciprocité qui ne soit pas totale et d'un traitement spécial et différencié, de façon qu'elles aboutissent à une amélioration significative de l'accès des pays en développement aux marchés. Nous comptons bien aussi que, dans le cadre de la réponse aux besoins et intérêts spéciaux

des pays en développement et des pays les moins avancés, on tiendra sérieusement compte des craintes formulées au sujet de la perte de recettes douanières résultant de la réduction des droits de douane, ainsi que de la question cruciale de l'érosion des préférences pour les pays qui en bénéficient. C'est pourquoi ma délégation est convaincue que toute modalité qui viserait à appliquer une formule unique à tous les Membres ne serait pas dans l'intérêt, en particulier, des pays en développement et des pays les moins avancés. Nous nous félicitons des efforts déjà faits en matière d'études et de renforcement des capacités, mais nous souhaitons des études supplémentaires au sujet des répercussions de la libéralisation du commerce des produits industriels sur l'économie et les objectifs de développement des pays en développement et des pays les moins avancés.

Ma délégation considère que la question de l'assistance technique et du renforcement des capacités est un des éléments centraux du Programme de Doha. Le manque de capacités a empêché de très nombreux pays en développement de participer efficacement aux activités de l'OMC. Une assistance technique efficace est nécessaire pour accroître la participation de nombreux pays, y compris le Nigéria, au système commercial multilatéral, et pour leur donner les moyens d'en retirer le maximum d'avantages. Cette assistance technique doit être ciblée et orientée vers des résultats et doit être financée par le budget ordinaire de l'OMC.

Le Nigéria réaffirme sa ferme adhésion aux principes et objectifs du système commercial multilatéral. Nous avons poursuivi la libéralisation de notre économie, à un rythme accéléré depuis l'installation du nouveau gouvernement démocratiquement élu en 1999. La privatisation ou la transformation des entreprises d'État en entreprises fonctionnant selon les règles du marché a touché tous les secteurs clés de l'économie et le gouvernement a considérablement accru la transparence de sa gestion économique. Avec la poursuite de la mondialisation, nous pensons que l'OMC est appelée à avoir de plus en plus d'influence et d'importance. Nous pensons qu'elle a les moyens de répondre de façon satisfaisante aux aspirations de ses Membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, et de les aider à retirer de réels avantages du système. C'est pourquoi, alors que le gouvernement continue de rationaliser sa politique économique et commerciale conformément aux règles et obligations de l'OMC, notre peuple s'attend à ce que notre appartenance à l'OMC commence à lui apporter des bienfaits concrets. Il convient donc que l'OMC s'emploie avec la plus grande énergie à faire en sorte que la libéralisation, et surtout le Programme de Doha pour le développement, tiennent leurs promesses. Ce n'est qu'ainsi que cette Organisation pourra justifier son credo, c'est-à-dire que le commerce international est le moteur de la croissance et du développement et peut en particulier contribuer à améliorer les conditions d'existence de nos peuples.

Pour conclure, je dirai que ma délégation pense que la présente session sera utile pour examiner sur le fond les points inscrits à l'ordre du jour du système commercial multilatéral, et en particulier ceux qui préoccupent et intéressent directement les pays en développement, de façon que le développement soit vraiment au cœur du Programme de Doha. En outre, le travail qui se fait dans le cadre de l'OMC doit être complété par une plus grande cohérence des politiques économiques internationales dans des domaines comme l'annulation de la dette et la lutte contre les maladies et la pauvreté, afin d'améliorer les conditions de vie des pauvres et de donner plus de sens à la vie de chacun.
